

ANNEXE 3 : Fiches information IVG 14-16 SA

FICHE INFORMATIONS IVG INSTRUMENTALE ENTRE 14 ET 16 SA

Vous allez réaliser une interruption volontaire de grossesse (IVG) par voie instrumentale. La présente feuille a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par l'équipe médicale afin de vous expliquer les conditions et les modalités de cet acte ainsi que les complications potentielles.

Avant l'intervention

Le à h Vous prendrez un comprimé de mifépristone 200 mg.

Ce médicament bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse et favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col. Il n'y a habituellement pas de réactions importantes après la prise de ce médicament et vous pouvez mener vos activités normalement. Vous pouvez parfois saigner légèrement et présenter quelques douleurs au ventre. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre les antidouleurs prescrits. Si les saignements deviennent abondants et/ou les douleurs s'intensifient malgré la prise des antidouleurs, consultez les urgences gynécologiques.

Le à h Vous entrerez à jeun dans le service de

Il vous sera délivré **un comprimé de misoprostol** dès votre arrivée ainsi que des **médicaments anti-douleurs**.

Le misoprostol permet de préparer l'ouverture de votre col pour le geste instrumental. Il génère des contractions utérines pouvant provoquer des douleurs au ventre. La prise systématique d'antalgique permet de prévenir ces sensations.

Vous **passerez ensuite au bloc opératoire quelques heures après** la prise du misoprostol. Votre confort sera évalué régulièrement par l'équipe soignante, n'hésitez pas à signaler d'éventuels symptômes tels la douleur, la nausée, l'apparition de saignements. Des cas exceptionnels d'expulsion de la grossesse avant le passage au bloc sont possibles.

Déroulement de l'intervention

La méthode de l'IVG instrumentale consiste à aspirer le contenu de l'utérus après dilatation du col. Une canule de calibre adapté au stade de la grossesse est introduite dans l'utérus pour aspirer son contenu. L'intervention dure une quinzaine de minutes.

L'anesthésie

L'intervention peut être réalisée sous anesthésie locale ou générale. Vous choisissez, avec le professionnel de santé le mode d'anesthésie le mieux adapté à votre situation. Vous rencontrerez le médecin anesthésiste en consultation avant votre IVG.

Surveillance post-IVG

Le plus souvent, une surveillance de quelques heures après le geste est suffisante vous permettant de sortir le jour même.

Pour votre sortie et la nuit suivant votre IVG, **il faudra impérativement être accompagnée d'une personne majeure**. Il est interdit de conduire soi-même un véhicule.

En cas de survenue de complications, si votre état de santé le nécessite, la sortie sera reportée au lendemain.

Contraception

Une contraception vous sera proposée dès la réalisation de l'IVG. Si vous avez choisi un dispositif intra-utérin ou un implant contraceptif, il pourra être mis en place dès la fin du geste quand vous êtes encore endormie.

Complications éventuelles

Comme toute intervention, une IVG peut présenter certains risques rares qui sont :

- La perforation utérine et/ou la déchirure du col de l'utérus
- L'hémorragie nécessitant parfois une transfusion sanguin en cas de risque vital
- L'infection utérine
- La rétention de fragments de la grossesse
- Très exceptionnellement, des plaies des organes internes de l'abdomen

Certaines des complications précédemment décrites peuvent dans de rares cas entraîner des difficultés pour être à nouveau enceinte. Cela reste des situations exceptionnelles.

Ces situations sont rares, cependant, dans les jours suivant l'intervention, si vous présentez :

- De la fièvre, avec une température supérieure à 38 °C
- D'importantes pertes de sang (si vous devez changer de serviette taille maxi pour les règles toutes les 30 minutes pendant 2 heures)
- De nombreuses et fortes douleurs dans le bas du ventre
- Un malaise

Vous devez alors rapidement contacter l'établissement où a eu lieu votre IVG ou à défaut le service d'urgences le plus proche de vous, car cela peut être un signe de complication.

Numéros de contact en cas d'urgence :

Rendez-vous de contrôle post-IVG le

Ce rendez-vous est obligatoire afin de réaliser une évaluation à distance de votre état de santé post-IVG et de s'assurer de l'absence de survenue de complications.